

DELIBERATION N° 89/10-11 – MOTION SUR LA MODIFICATION DE L'INDEXATION DE LA D.G.F.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le budget 1990 de l'Etat prévoit que la Dotation Globale de Fonctionnement sera dorénavant indexée sur l'indice des prix et non plus sur les recettes de T.V.A. – ces recettes étaient calculées sur l'assiette et le taux de 1979 – ce qui représente une perte pour les collectivités locales de plus de 5 milliards.

Il rappelle que la D.G.F. n'est pas une subvention que l'Etat accorde aux communes. A l'origine, et jusqu'à la loi de 1966, c'était un impôt perçu par les communes : il s'agissait d'une taxe sur les factures des entreprises. Pour conserver le parallélisme avec l'évolution économique, le montant global fut indexé sur les salaires jusqu'en 1979, ensuite indexée sur la T.V.A. L'évolution de la D.G.F. a donc toujours été liée à l'activité économique de la nation. Lorsque la récession touchait de plein fouet la France, le gouvernement n'a jamais proposé d'aider davantage les collectivités locales. En période d'expansion, il est juste que les collectivités locales bénéficient également de recettes plus élevées.

Les collectivités locales participent à l'évolution économique du pays par la prise en charge toujours plus importante des infrastructures et de la formation des hommes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LUDRES :

- s'inquiète des graves conséquences qu'entraîneraient une amputation des recettes des collectivités locales après les lourds transferts de charges imposés par l'Etat depuis la mise en place de la décentralisation,*
- demande que l'Etat respecte ses engagements antérieurs de maintenir les garanties de recettes des collectivités locales sur l'évolution économique du pays,*
- constate que ce ne sont pas les collectivités locales qui doivent subir les conséquences de l'harmonisation des taux au niveau européen,*
- souhaite que les parlementaires mettent en évidence le fait que l'Etat ne doit pas pouvoir disposer de dotations qui ne lui appartiennent pas. Il leur demande d'intervenir fermement pour que ce projet ne puisse être voté.*